

Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 octobre 2007 de M^{mes} Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Nicole Valiquer Grecuccio et M. Thierry Piguët, acceptée par le Conseil municipal le 14 octobre 2009, intitulée: «Pour l'application de critères intelligents et cohérents en matière de mobilier urbain».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre sur pied et d'appliquer un concept permettant de distinguer le mobilier urbain des voiries de celui des divers parcs et promenades de la ville, prenant en compte les spécificités historiques, paysagères, architecturales et autres des lieux concernés;
- de ne pas éliminer systématiquement le matériel ancien encore utilisable, mais de le replacer dans le contexte le plus indiqué.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. Rappel du «Concept directeur du mobilier urbain»

Le Conseil administratif mène depuis plusieurs années une politique de mise en valeur des espaces publics. Le développement d'un mobilier urbain de qualité, adapté aux aménagements réalisés ou créés pour eux dans une conception globale, en est l'un des éléments clés.

En effet, le mobilier urbain est l'un des objets qui contribuent à la mise en valeur des espaces publics. Il peut aider à la valorisation de l'image d'une ville, permet d'améliorer la lisibilité de l'espace urbain, d'encourager son usage par tous et d'apporter un confort supplémentaire. Il participe à embellir le cadre de vie et à renforcer l'identité des lieux.

La nécessité de la réalisation d'un concept directeur du mobilier urbain pour la Ville de Genève s'est imposée progressivement vu le nombre croissant de projets développés autour de cette thématique, répondant aux nouveaux usages de l'espace public notamment, ainsi que la mise sur pied d'un organe de coordination pour le développement de tous les projets transversaux spécifiques à ce secteur et touchant plusieurs départements municipaux. En effet, le développement de nouvelles lignes d'objets unifiées et leur déploiement sur l'ensemble du territoire municipal nécessite une action concertée et transversale.

Ainsi, dès 2001, le Conseil administratif a créé la Délégation du Conseil administratif au mobilier urbain pour traiter de manière transversale et coordon-

née cette question. Depuis 2007, les projets d'aménagement urbain et plus spécifiquement la question du mobilier urbain sont traités au sein de la nouvelle Délégation du Conseil administratif à l'aménagement du territoire.

Les différents services de la Ville de Genève impliqués dans le domaine transversal du mobilier urbain suivent les directives de son nouveau «Concept directeur du mobilier urbain». Ce document stratégique et évolutif, élaboré dès 2003, fait partie intégrante du plan directeur communal Genève 2020.

2. Concertation et transversalité

L'installation de mobilier urbain répond, d'une part, aux obligations légales de la Ville de Genève, par exemple en ce qui concerne l'affichage politique. D'autre part, certains éléments contribuent à la salubrité et à la sécurité de l'espace public, comme les corbeilles à déchets ou les luminaires. Enfin, de nombreux éléments sont mis à disposition pour le confort du public (par exemple les bancs ou les abris, s'inscrivant dans la volonté de la Ville de Genève d'offrir aux citoyens des espaces publics adéquats et conviviaux) ou pour offrir différents services (signalétique d'information aux arrêts des lignes de transports publics, balisage touristique et culturel, caissettes à journaux, etc.).

Le choix des nouveaux éléments urbains sur catalogue, ou leur conception spécifique suivant les cas, se fait en concertation avec tous les acteurs concernés, tant les usagers ou les associations qui les représentent que les mandataires ou les services municipaux compétents, en marge de la conception globale des nouveaux projets d'aménagements d'espaces publics ou en fonction d'actions de mise en place de nouvelles lignes d'objets sur l'ensemble du territoire municipal.

3. Un concept directeur évolutif

Depuis plusieurs années, et notamment depuis l'entrée en vigueur de la première version du «Concept directeur du mobilier urbain», en 2007, les différents services de la Ville de Genève ont pu remplir plusieurs des objectifs visés en rationalisant certaines gammes d'objets, en désencombrant l'espace public d'objets redondants et disposés sans logique globale (déploiement de supports d'affichage libre, déploiement progressif du nouveau modèle de bancs pour les rues et places, déploiement du nouveau modèle de caissettes à journaux, etc.).

Bien d'autres chantiers sont en cours et aboutiront ces prochains mois, à l'image du déploiement des nouveaux pavillons de vente sur la rade ou de la refonte de la signalétique sur ce même site qui permettra une dépose drastique des supports hétéroclites disséminés progressivement ces dernières décennies.

4. Une étude historique

Pour répondre à la première invite de cette motion, en complément des études historiques en cours citées plus bas, une étude historique sera lancée prochainement concernant les bancs. Elle concernera la Vieille-Ville, les zones protégées et les grands parcs. Cette étude aura pour objectif de déterminer les sites où subsistent des éléments urbains historiques ayant encore une substance originelle, ayant été prévus spécifiquement pour ces lieux et justifiant leur restauration pour conserver l'esprit du lieu ou, au contraire, leur déplacement dans d'autres sites plus adéquats.

Outre les bancs, cette étude permettra de relever d'autres éléments urbains d'intérêt patrimonial (barrières, fontaines à boire, candélabres, etc.), pour autant que cela n'ait pas encore été fait par le biais des notices historiques existantes. Elle permettra également de formaliser des principes spécifiques pour leur conservation et leur mise en valeur par secteur. Une cartographie formalisera le choix des éléments de mobilier retenus dans ces secteurs.

Cette étude permettra donc de mieux distinguer et préciser, selon des critères également historiques, paysagers et architecturaux, l'équipement prévu pour certains espaces verts, parcs et promenades et ceux prévus pour certains sites historiques. Elle sera également l'occasion d'évaluer la pertinence d'une définition de critères spécifiques pour le choix de mobilier contemporain à placer dans ces lieux.

Elle sera jointe en annexe au «Concept directeur du mobilier urbain».

En parallèle, certaines annexes du «Concept directeur du mobilier urbain» seront revues et adaptées pour répondre encore mieux à la politique d'aménagement volontariste du Conseil administratif, comme:

- le «plan de couleurs de l'espace public» prenant en compte notamment les nouvelles directives développées en concertation avec l'unité Conservation du patrimoine architectural du département des constructions et de l'aménagement pour le mobilier sur la rade et le long du Rhône (mobilier urbain historique: barrières, candélabres Marshall, etc.);
- le «Concept directeur de l'affichage dit «papier» sur le domaine public et le domaine privé vu depuis le domaine public de la Ville de Genève»;
- le règlement sur les terrasses d'établissements publics.

Plusieurs études en phase de finalisation menées par l'unité Conservation du patrimoine architectural, notamment dans les parcs, permettront également d'identifier certains éléments de mobilier urbain historiques dignes d'intérêt et donc de prendre encore mieux en compte les spécificités historiques, paysagères ou architecturales lorsque cela se justifie, dans les divers parcs et promenades de la ville, dans les rues ou sur les places ou en zones protégées. Quelques exemples choisis de ces études figurent dans une liste en annexe.

5. La gestion et l'entretien du mobilier urbain

Concernant la gestion et l'entretien du mobilier urbain, il faut rappeler qu'un groupe de travail interdépartemental travaille depuis trois ans sur la question et vient de finaliser son rapport («Rationalisation de la gestion du mobilier urbain et des surfaces», sous l'égide du département des constructions et de l'aménagement).

En effet, pour répondre à la sensibilité croissante des citoyens à la bonne tenue des espaces publics, il a été jugé nécessaire d'interroger l'efficacité des dispositifs prévus pour l'entretien et le nettoyage du mobilier urbain qu'ils accueillent et des surfaces qui les composent.

L'ensemble des services impliqués dans ce groupe de travail a à cœur de ne pas gaspiller les deniers publics et, dans une large mesure, suit les principes du développement durable. Certains éléments urbains sont récupérés puis replacés après restauration sur des sites plus appropriés lors de réaménagements sectoriels. Le matériel ancien encore utilisable n'est donc jamais éliminé.

On peut relever quelques exemples comme l'utilisation de structures des bancs utilisés dans les parcs pour les préaux des écoles ou encore le déplacement de bancs historiques avec piètement en roche blanche projeté dans des sites plus appropriés à leur caractère spécifique.

Conclusion

Ainsi, le Conseil administratif entend poursuivre l'application de principes reconnus de longue date par le Conseil municipal et évoqués lors de la mise au point de son plan directeur communal et, dans un esprit de qualité, entend poursuivre l'amélioration progressive de son «Concept directeur du mobilier urbain» ainsi que les processus de gestion et d'entretien, allant dans le sens de cette motion.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

Le 14 avril 2010.

Annexe: exemples choisis d'études relatives aux parcs publics conduites par l'unité Conservation du patrimoine architectural

Annexe

Exemples choisis d'études relatives aux parcs publics conduites par l'Unité conservation du patrimoine architectural

Réalisées

1. Amsler C, OTB architectes, Beaulieu - du domaine patricien au quartier urbain, 2004
2. OTB architectes, Jardin Anglais, 1998
3. OTB architectes, Monographie de jardins historiques - Jardin de la maison Lullin au domaine de La Grange, 1995
4. Amsler C, Réhabilitation du parc de l'ancienne campagne Rigot à Varembe - Historique des aménagements, 2003
5. Courtiou C, Promenade ou Parc de Saint-Jean, 2009
6. Chollet N, L'Ile Rousseau - statue et kiosque, 2002
7. Palfi V, Le Parc des Eaux-Vives, 2006 (voir aussi Winiger 1998)
8. Amsler C, Parc de La Grange - ses clôtures et pavillons de pourtour, 2007
9. OTB, Campagne des Délices, 2002 (+ document sur la Carpière, 2007)
10. OTB, Etude de la campagne de la Forêt, 2002

Autres

- Palfi V, Le square Galiffe (extrait de Secteur Galiffe / Encyclopédie, 2004)
Frei A, L'Arve et la Ville, 2004
Palfi V, Le cimetière des Rois, 2003
Zimmermann A et G, Mobilier urbain dans le périmètre du plan de site de la rade, 1992/1993 (essentiellement campagne photographique)
Ripoll D, Place Dorcière - Place des Alpes, 1999
Chollet N, Place de la Synagogue, 2009

Concernant bâtiments, mobilier ou éléments spécifiques

- Ripoll D, Les réservoirs du Bois de la Bâtie, 2002
Corthesy B, Jardin Botanique, 2^e moitié du XX^e siècle, les bâtiments, 2008
Ripoll D, La fontaine du Jardin Anglais, 2007
Racalbuto B, Les kiosques à musique de la Ville de Genève, 2005
Ripoll D, Cimetière de Châtelaine - les bâtiments d'entrée, 1999

Etudes en cours

1. Delaune M, Le parc des Croupettes
2. Palfi V, les parcs de la rive droite - Mon Repos
 - Moynier
 - Bartholoni.